

Secrétariat général LE MARDI 19 AOÛT 2008

474

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mardi 19 août 2008, à 19 h, à laquelle sont présents :

Dominique Brière Marc Carrière Marc Beaulieu René Langelier

Absences motivées :

Alexandre Iracà Dany Ouellet

Monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie est absent.

Représentants du comité de parents :

Luc Trottier Mathieu Dupont

Sont également présents :
Maurice Groulx, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Lucie Blais, agente d'administration
Jasmin Bellavance, agent de communication
Luc Prud'homme, directeur du Service TIC

Sous la présidence de monsieur le commissaire Dominique Brière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 1-CE (2008-2009)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2008

RÉSOLUTION 2-CE (2008-2009)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

QUE le procès-verbal du mercredi 4 juin 2008 soit adopté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT DE TEMPS AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES

RÉSOLUTION 3-CE (2008-2009)

Attendu la demande formulée par le directeur du Service des technologies de l'information et des communications pour l'ajout de temps de technicien à long terme ;

Attendu les besoins de plus en plus grandissants au niveau de la technologie de l'information;

Attendu la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information et des communications et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier ;

QUE la Commission scolaire modifie le poste à 26 h/s (poste à temps partiel) pour un poste de technicien, 35 h/s, poste régulier temps plein, au Service des ressources informatiques, effectif le 1^{er} septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION – DEMANDE DE TRANSFERT DE COMMISSION SCOLAIRE – M. ALAIN LAVICTOIRE

Le président et le directeur général précisent les modalités reliées à une demande de révision d'une décision (art. 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. C.i.13-3)).

Monsieur Lavictoire a informé la direction générale qu'il ne pourrait être présent ce soir.

Présentation du dossier par le directeur général.

Les membres du comité exécutif procèdent à l'analyse de la demande.

RÉSOLUTION 4-CE (2008-2009)

Attendu la demande de révision (art. 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.i-13.3)) déposée par monsieur Alain Lavictoire, le 11 juillet 2008;

Attendu que ladite demande vise à transférer son enfant dans une école de la Commission scolaire des Draveurs;

Attendu que les termes de la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2008-2009 ;

Attendu l'analyse faite par les membres du comité exécutif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu ;

QUE la commission scolaire maintienne la décision prise par la directrice des ressources éducatives;

QUE le conseil des commissaires entérine la présente résolution lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 3 septembre 2008.

<u>ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :</u>

POUR: Marc Beaulieu, René Langelier, Dominique Brière,

CONTRE: Marc Carrière

PERSONNEL ENSEIGNANT – RÈGLEMENT HORS COUR

RÉSOLUTION 5-CE (2008-2009)

Attendu le dossier no. 550-22-007462-045 déposé à la Cour du Québec, district de Hull;

Attendu que le litige est actif depuis septembre 2003;

Attendu la proposition de règlement déposée en vue d'un règlement à l'amiable;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière ;



Secrétariat général

476

QUE la commission scolaire donne son accord de principe à la proposition de règlement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ:

POUR: Marc Carrière, René Langelier, Dominique Brière,

ABSTENTION: Marc Beaulieu

PERSONNEL-CADRE - AJOUT D'UNE RESSOURCE

RÉSOLUTION 6-CE (2008-2009)

Attendu que l'école souhaiterait mettre en place un service de prévention et d'intervention en lien avec la sécurité des personnes;

Attendu la recommandation de la direction de l'établissement de recourir au service d'une ressource-cadre (gérant) qui aurait la responsabilité d'assurer le suivi dans ce volet et que le financement du poste serait assumé par l'établissement;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE la Commission scolaire procède à l'embauche d'une ressource dans ce cadre-là;

QUE la ressource soit embauchée à titre de gérant, poste à temps partiel étant entendu qu'une évaluation du poste sera faite en mars 2009 quant à la récurrence du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - PÉRIODE ESTIVALE 2008 - ACCEPTATION

RÉSOLUTION 7-CE (2008-2009)

Attendu les termes de la résolution 131(2007-2008) ayant pour titre : «Mandat de gestion au directeur général - période estivale 2008» ;

Attendu le rapport produit par le directeur général le mardi 19 août 2008 ;

Attendu les discussions lors du comité exécutif du mardi 19 août 2008 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière ;

QUE le rapport soumis par le directeur général, monsieur Maurice Groulx, pour la période du 12 juin 2008 au 18 août 2008, soit accepté tel que rédigé ;

QUE le conseil des commissaires entérine ladite résolution lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 3 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 8-CE (2008-2009)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 16 septembre 2008, à 19 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren est, à Gatineau.

Il est 20 h 55.

Dominique Brière, Président du comité exécutif *Line Allaire* Secrétaire générale

CE080819